

N° 134

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 28 FÉVRIER 1968

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Pearson, appuyé par M. Martin (Essex-Est),—Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du Bill C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Le débat se poursuit;

M. Dionne, appuyé par M. Simard, soumet l'amendement suivant: Que la motion soit amendée en y ajoutant immédiatement après le mot «gouvernement» les mots suivants:

«et que le gouvernement ne représentera pas ledit bill au cours de la présente session, et qu'il créditera aux contribuables toutes les sommes perçues, en prévision du Bill C-193, depuis le 1^{er} janvier 1968.»

M. l'Orateur déclare la proposition d'amendement irrecevable parce qu'elle soulève une nouvelle question qui ne peut être étudiée que sur la présentation d'une motion distincte, précédée d'un avis.

La motion de M. Pearson, appuyé par M. Martin (Essex-Est),—Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du Bill C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:

POUR**Messieurs**

Addison,	Badanai,	Benson,	Byrne,
Allmand,	Basford,	Berger,	Cadieux,
Andras,	Batten,	Blouin,	Cameron
Asselin	Bécharde,	Boullanger,	(High Park),
(Richmond-Wolfe), Beer,		Brown,	Cantin,